



Soirée de lancement

Avec un dépôt prévu en septembre 2024, le dossier de candidature implique différentes phases, dont le zonage de la future réserve de biosphère, la concertation des acteurs, et l'identification des grandes orientations avant leur validation par les 28 communes qui composent notre agglomération.

Publié le 28 juillet 2023

Dernière modification le 24 janvier 2025

Le 12 juin 2023 : lancement officiel de la candidature !

Cette soirée était l'occasion de présenter plus en détail le projet aux acteurs institutionnels, socioprofessionnels, élus et habitants du territoire au Centre des Congrès d'Aix-les-Bains.

4 outils majeurs

Dans une réserve de biosphère, il n'y a pas de réglementation supplémentaire à celles déjà instaurées par l'Etat français, mais on y développe : la concertation, les recherches scientifiques, la sensibilisation et l'éducation au développement durable ainsi qu'un plan de gestion co-construit à 10 ans.

76 759 habitants impliqués et plus...

Une réserve de biosphère se construit, se vit collectivement. Elle réunit chercheurs, entreprises, élus, institutions, organismes de formations, associations et habitants autour de projets concrets visant à préserver notre patrimoine naturel, et à valoriser notre économie et notre culture locale

Une candidature pour 2024

Avec un dépôt prévu en septembre 2024, le dossier de candidature implique différentes phases, dont le zonage de la future réserve de biosphère, la concertation des acteurs, et l'identification des grandes orientations avant leur validation par les 28 communes qui composent notre agglomération.

Grand Lac dispose d'un patrimoine naturel remarquable qui lui permet de candidater à cette désignation :

> **4 962 espèces recensées sur le territoire**, dont certaines sont protégées au niveau international

<https://grand-lac.fr/construit-demain/programme-unesco-homme-et-biosphere/soiree-de-lancement?>

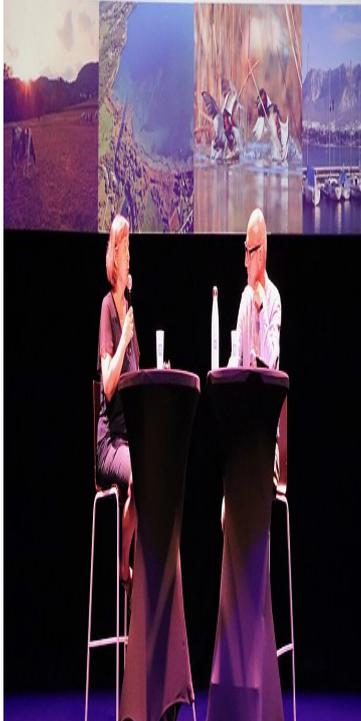
> **42 % du territoire est composé de forêts, de prairies, de lacs, rivières et zones humides**. En tout, **83 % du territoire de Grand Lac est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique**. Devenir une réserve de biosphère constitue une reconnaissance de ces richesses.

Notre territoire est aussi riche d'une économie locale dynamique et d'un patrimoine culturel. L'un comme l'autre doit être valorisé, mais aussi adapté aux enjeux de demain et aux aspirations des habitants !





Une réserve de biosphère :
la recherche d'un équilibre Homme-Nature







ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > " Homme et Biosphère " c'est quoi ?
- > Partagez vos idées pour un avenir durable

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

<https://grand-lac.fr/construit-demain/programme-unesco-homme-et-biosphere/soiree-de-lancement?>

